



3 octobre 2018

Bilan de la chasse haute 2018

Ouverture d'une chasse spéciale pour le cerf

Le Service cantonal de la chasse, de la pêche et de la faune (SCPF) tire un bilan contrasté au terme de la chasse haute 2018. Le prélèvement des cerfs s'avère régionalement insuffisant. Une chasse spéciale sera donc organisée dans certaines régions du canton, afin notamment de garantir un certain équilibre entre la forêt et le gibier.

De manière générale, il a été difficile d'atteindre la totalité des objectifs définis dans le plan de chasse 2018, principalement en raison des températures estivales extrêmes qui ont persisté jusqu'à fin septembre.

Le nombre de cervidés tirés s'élève à 1416 (1898 en 2017), alors que la planification de 2018 en prévoyait 2122. Les objectifs fixés n'ont pas été atteints dans la quasi-totalité des régions de cerfs du canton. L'écart par rapport aux chiffres planifiés diffère selon les régions. En raison des températures très élevées, les cerfs se sont montrés peu actifs pendant la journée et le rut n'a jamais vraiment démarré, ce qui explique le peu de prélèvements. Dans de nombreux endroits, la quantité de nourriture au-dessus de la limite de forêt était limitée en raison de la chaleur extrême de l'été et de la sécheresse en résultant. Cela a conduit les cerfs à se nourrir dans les zones forestières plus difficiles à chasser.

Le nombre de chamois prélevés se monte à 2406, soit une diminution de 428 animaux par rapport à 2017. Cette tendance à la baisse était attendue en raison des pertes naturelles dues aux conditions hivernales difficiles et des adaptations des modalités de chasse pour cette espèce. Une analyse fine des résultats suivra durant l'automne et sera publiée dans la prochaine statistique annuelle de la chasse.

Les chasseurs ont aussi prélevé 390 chevrettes (femelle du chevreuil) contre 467 l'an dernier. Cette baisse correspond d'une part à un hiver rigoureux et d'autre part, à l'instar du cerf, à la grande sécheresse de cet été.

Afin d'atteindre les objectifs fixés pour la chasse au cerf (au moins 1061 femelles), le canton prévoit de mener une chasse spéciale dans certaines régions où les exigences de tir n'ont clairement pas été remplies. Dans le cadre de cette chasse spéciale et de quelques tirs complémentaires des gardes-chasse, le prélèvement de 330 cerfs femelles supplémentaires est nécessaire. La limitation des populations de cerfs rouges est l'une des tâches prioritaires du SCPF. La stabilisation ou la réduction requise dans certaines zones est essentielle pour assurer le rôle des forêts de protections et pour maintenir l'équilibre entre les différentes espèces d'animaux sauvages. De plus, dans certaines régions, la forte concurrence au sein même de la population de cerfs se traduit par une constitution plus faible de certains individus.



Les modalités de la chasse spéciale, ainsi que les secteurs concernés, seront communiqués par le biais du bulletin officiel du 12 octobre 2018. Les chasseurs domiciliés en Valais qui ont pris leur permis de chasse haute en 2018 pourront s'y inscrire. Parallèlement et comme chaque année, les gardes-chasse professionnels procéderont à des tirs d'assainissement et de régulation (animaux chétifs et prévention des dégâts). Pour rappel, la dernière chasse spéciale a eu lieu en 2016.

Personnes de contact

Yvon Crettenand, biologiste auprès du Service de la chasse, de la pêche et de la faune (SCPF), 027 606 70 11 ou 079 355 39 15

Sébastien Roh, chef de secteur auprès du Service de la chasse, de la pêche et de la faune (SCPF), 027 606 70 06 ou 079 823 14 43

Jean-Christophe Clivaz, adjoint auprès du Service des forêts, des cours d'eau et du paysage (SFCEP), 027 606 32 35 ou 079 436 84 39